



Division de terrain -ordre des actions

Par **Kiki**, le **26/02/2012 à 17:45**

Bonjour,
Je suis actuellement propriétaire d'une maison avec un terrain de 2300m.
j'aimerais diviser mon terrain en 2, dans quel ordre dois-je faire mes démarches?
Faut-il faire appel à un géomètre pour mettre les bornes?
Merci d'avance de vos réponses

Par **amajuris**, le **26/02/2012 à 18:33**

bjr,
le bornage par un géomètre expert est obligatoire en cas de division de terrain.